

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-09/01

Nombre de membres		L'an deux mille vingt cinq
		le 24 septembre 2025 à 10 heures
en exercice :	11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE
		dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents :	7	sous la présidence de Mme ROYER Carole, Vice-présidente
votants :	10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 17 septembre 2025
pour :	10	PRESENTS :
contre :	0	Mmes et MM., PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, MORACCHINI Encarnacion, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul.
abstention :	0	ABSENTS REPRESENTES :
		M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole.
		M. TABONE Paul donne procuration à Mme MORACCHINI Encarnacion.
		Mme BROCHIER Christiane donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
		ABSENTS NON REPRESENTES :
		M. BERTOLOTI Jacques.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE AU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune met à disposition du CCAS des moyens humains pour lui permettre d'assurer ses missions sociales ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités de remboursement des frais de mise à disposition de personnel supportés par la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

- D'approuver la convention de remboursement des frais de mise à disposition de personnel, jointe en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/25

ID : 083-268302833-20250924-20250901-DE



- De préciser que tout avenant à la convention pourra être approuvé par une décision municipale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

La Vice-présidente



Carole ROYER

Le Secrétaire



Marcel BOUTRY